

OBJET / GAIA

**ALSH :
convention
tripartite avec la
Commune, le
Département 64
et le collège
Errobi**

**DATE DE
CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :**
28 juin 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 23
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Étaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Roger Barbier à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Robert Poulou, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

Mme Aristizabal, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le Département des Pyrénées-Atlantiques ouvre, hors temps scolaires, les collèges publics au bénéfice des acteurs locaux pour permettre l'organisation d'activités d'intérêt général.

A cet effet, depuis 2013, la commune de Cambo-Les-Bains dispose de l'occupation et de l'utilisation d'une partie des locaux et du matériel du Collège Errobi, pour l'organisation d'activités extrascolaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH communal, pour des enfants et des animateurs avec un effectif maximal de 150 personnes.

Cette année, le Collège Errobi a été sollicité, pour la mise à disposition des locaux pendant les vacances scolaires sur la période du 7 juillet 2021 au 14 août 2021, telle que définie ci-dessous :

1. **Pour la restauration, du lundi au vendredi de 12 h 00 à 17 h 00**, comprenant la pause méridienne et le temps de nettoyage ;
 - la salle de restauration avec accès rampe du self à partir du hall du collège et la partie plonge, avec prêt d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes
 - les sanitaires élèves.

- 2. Pour les activités sportives et prise de pique-nique, du lundi au vendredi de 10 h 30 à 14 h 00**
- le Mur à Gauche.

Une convention tripartite portant sur l'utilisation des locaux scolaires doit être signée entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Etablissement Public d'Enseignement « Collège ERROBI » et la Collectivité de Cambo-Les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention tripartite d'utilisation des locaux du Collège ERROBI pour le fonctionnement de l'ALSH, annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et le Collège ERROBI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza